



● ● ● ●

**Procès-verbal**  
**Conseil Communautaire**  
**3 mars 2022**  
Présidé par Jean-Yves Brenier

**Étaient présent(e)s**

Alexandra Contamin (supp) – Veyssilieu	Christian Giroud – Montalieu-Vercieu
Richard Arnaud - Chozeau	Nathan Gomes (à distance) – Tignieu-Jameyzieu
Bernard Attavay (à distance) – Montalieu-Vercieu	Frédéric Gonzalez (à distance) – Bouvesse-Quirieu
Thierry Bekhit – Saint-Romain-de-Jalionas	Sylvain Granger – Brangues
Maurice Belantan – Vézeronce-Curtin	Jérôme Grausi – Saint-Romain-de-Jalionas
Martine Bert – Trept	Sophie Guillaud-Pivot – Corbelin
Aurélien Blanc – Saint-Marcel-Bel-Accueil	Bernard Carrier Salvador Redon (supp) – Saint-Hilaire-de -Brens
Alexandre Bolleau (à distance, jusqu'au point 3) – Sermérieu	Azucena Hernandez – Crémieu
Olivier Bonnard – Creys-Mépieu	Bernard Jarlaud – Morestel
Micheline Salaün (supp) – Soleymieu	Frédérique Luzet – Saint-Victor-de-Morestel
Jean-Yves Brenier – Leyrieu	Annick Merle – Frontonas
Lucette Brissaud – Tignieu-Jameyzieu	Eric Morel – Trept
Jean-Yves Cado – Chamagnieu	Léon-Paul Morgue – Vernas
Bernard Castilla – Les-Avenièrès-Veyrins-Thuellin	Nathalie Péju – Porcieu-Amblagnieu
Rémi Chatelat – Frontonas	Marie-Lise Perrin – Morestel
Nora Chebbi – Annoisin-Chatelans	Didier Pilon – Dizimieu
Sylvie Bogas – Moras	Gilbert Pommet – Tignieu-Jameyzieu
Raymond Contassot – Salagnon	Philippe Psaila – Hières-sur-Amby
Serge Puype (supp) – Charette	Joseph Quiles – Optevoz
Dominique Desamy – Vézeronce-Curtin	Camille Regnier - Vignieu
Alexandre Drogoz – Saint-Chef	Philippe Reynaud (à distance) – Tignieu Jameyzieu
Cécile Dugourd (arrivée au point 3) – Tignieu-Jameyzieu	Yvon Roller – Siccieu-Saint-Julien-et-Carizieu
David Emeraud – Montcarra	Jean-Yves Roux – Vasselin
Anne-Isabelle Erbs (arrivée au point 3) – Saint-Chef	Simone Salas – Les-Avenièrès-Veyrins-Thuellin
Christian Franzoi (à distance) – Vénérieu	Maria Sandrin – Arandon-Passins
Youri Garcia – Les -Avenièrès-Veyrins-Thuellin	Jean-Louis Sbaffe – Tignieu-Jameyzieu
Frédéric Gehin – Corbelin	Eric Teruel – Parmilieu
Nicole Genin – Saint-Sorlin-de-Morestel	Denis Thollon (à distance) – Saint-Baudille-de-la Tour
Gregory Gibbons (à distance) – Panossas	Joëlle Varcelice (à distance) – Villemoirieu
Eric Gilbert – Crémieu	Frédéric Vial (à distance) – Morestel

**Ont donné pouvoir :**

Alexandre Bolleau donne pouvoir à Frédérique Luzet (à partir du point 4)  
 Christiane Drevet donne pouvoir à Christian Giroud  
 Cécile Dugourd donne pouvoir à Jean-Louis Sbaffe (jusqu'au point 3)  
 Corinne Georges donne pouvoir à Jérôme Grausi  
 Estelle Keller donne pouvoir à Bernard Jarlaud  
 Annie Pourtier donne pouvoir à Maria Sandrin  
 Nicole Sitruk donne pouvoir à Youri Garcia

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Sandrine Badie – Les-Avenières-Veyrins-Thuellin arrivée à 19 heures	Stéphane Lefevre – Courtenay
Christelle Chieze – Saint-Chef	Alain Moyne Bressand – Crémieu
Thierry Lagrange – Les-Avenières-Veyrins-Thuellin	Tristan Pain – Les-Avenières-Veyrins-Thuellin
Francis Spitzner – Vertrieu	Stéphanie Tavernese-Roche – La-Balme-les-Grottes

*La séance est ouverte.*

*Il est procédé à l'appel des présents. Le quorum est atteint.*

*M. Gehin est nommé secrétaire de séance.*

Le président ouvre cette séance en ayant une pensée pour l'Ukraine et en adressant toute sa solidarité et son soutien au peuple ukrainien. Il tient aussi à saluer les nombreuses initiatives de la part des communes, des associations, des entreprises et des particuliers. La communauté de communes, à la demande de la préfecture, va recenser les logements vacants susceptibles de pouvoir accueillir des réfugiés ukrainiens et centralisera ces informations. De plus, l'association des maires de l'Isère a communiqué une liste des actions en cours et, de son côté, le service économique identifie les actions des entreprises et recueille les propositions d'acheminement des collectes. À ce propos, il donne la parole à M. Morel qui souhaite émettre une proposition.

M. Morel a été fortement sollicité pour des dons à destination de l'Ukraine. De plus, les transports Charvin, par le biais des réseaux sociaux, ont fait connaître leur volonté de transporter ces dons. Il propose que les dons soient regroupés au sein de nos mairies, puis transportés dans les locaux intercommunaux vides de Saint-Chef, avant d'être triés et chargés dans deux camions qui partiront le lundi après-midi suivant, à destination de Paris. Depuis la capitale, des livraisons se feront jusqu'en Pologne et en Roumanie.

Le président confirme que ces colis pourront être stockés dans les garages de Saint-Chef et que les modalités de cette démarche seront précisées dans un courriel transmis le lendemain. L'idée est de se montrer très réactifs, pendant que des couloirs de transit sont encore ouverts.

M. Morel ajoute qu'il s'agit d'une première livraison et qu'il y en aura certainement d'autres. Il salue l'initiative du président directeur général des transports Charvin.

M. Roller annonce que la commune de Siccieu Saint Julien Carizieu accueillera quatre ukrainiens à partir du dimanche matin, à la demande d'une administrée. Les enfants en bas âge pourront être scolarisés, ils seront accueillis par M. Pilon à Dizimieu.

Mme Hernandez signale également que la commune de Crémieu, aidée des commerçants et de l'union commerciale, a mis en place une collecte de dons alimentaires et vestimentaires, laquelle a connu un grand succès. Une entreprise locale affectera un poids lourd pour les transporter à La Tour-du-Pin, d'où partira un véhicule de l'entreprise Ferrari, en ligne directe.

M. Grausi déclare que la commune de Saint-Romain-de-Jalionas s'associe à la commune de Crémieu. Un camion-plateau a d'ores et déjà été acheminé et un deuxième est sur le départ. La commune collabore aussi avec les centres commerciaux locaux, le magasin de l'enseigne Carrefour de Crémieu et le centre commercial du Leclerc de Tignieu-Jameyzieu. Enfin, sous l'impulsion de M. Moyne-Bressand, un rassemblement aura lieu le dimanche 6 mars à 11 heures, sur le parvis de la mairie de Crémieu. Les élus locaux seront présents.

Mme Hernandez précise que le magasin Carrefour demande à ce que son action ne soit pas mentionnée sur la page Facebook de la commune, car l'enseigne est tenue de ne pas participer.

Le président salue toutes ces initiatives. Il rappelle que les locaux de Saint-Chef pourront servir d'entrepôt pour les dons. L'organisation sera précisée très rapidement par courriel.

Il poursuit avec des informations sur les élections complémentaires à Veyssilieu. La 1<sup>er</sup> tour aura lieu le dimanche 13 mars. Il manque deux élus pour élire un nouveau maire.

Par ailleurs, le président souhaite la bienvenue à M. Puype, représentant de la commune de Charette, en remplacement de M. Courtejaire, dont la démission a été prononcée par le préfet, le 24 février dernier. Des élections complémentaires se dérouleront en mai 2022.

## **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 27 janvier 2022**

Le président informe au préalable d'une rectification de M. Roller. En page 8, il est mentionné que le château de Siccieu-Saint-Julien-et-Carizieu serait propriété de la commune. Or, ce n'est pas le cas et la modification sera apportée en conséquence.

● **Le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte rendu du 27 janvier 2022 (64 voix).**

### **I. Délibérations**

#### **Ressources**

##### **1. Renouvellement du réseau d'eau potable et extension du réseau d'assainissement Hameau de Saint-Étienne - Commune de Hières-sur-Amby – Entreprise Bordel TP : Avenant 2 au marché de travaux**

M. Granger rappelle que le marché avait été lancé juste avant la prise de compétence, fin 2019. Il a été confié à l'entreprise Bordel. Depuis, des travaux se sont ajoutés : le rallongement d'une nouvelle rue, des aménagements de réseaux liés au manque de pente constaté une fois les travaux commencés, la mise en place de pompage liée la nappe, la création d'accès provisoire chez certains riverains. Au total, le montant de l'avenant s'élève à 25 536 euros HT, portant le montant du marché à 479 932,29 € HT, soit une augmentation de 5,62 % par rapport au marché initial. M. Granger termine en signalant une erreur dans le rapport, en page 3, puisque c'est bien le Syndicat des Eaux de Plateau de Crémieu (SIEPC) qui avait lancé ce marché.

● **Le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant au marché de travaux à l'unanimité des membres présents et représentés (64 voix).**

##### **2. Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) : modification statutaire**

En l'absence de M. Spitzner, le président présente la modification statutaire portant sur le nouveau nom du SICTOM qui se nommera désormais le Syclum. En tant que membre du syndicat, la communauté de communes doit approuver les statuts.

● **Le conseil communautaire approuve les statuts modifiés du SYCLUM (ex-SICTOM) à la majorité des membres présents et représentés (63 pour – 1 contre).**

*Arrivée de Mme Dugourd et de Mme Erbs.*

##### **3. Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Aires de Voyage (SAGAV) : désignation d'un représentant des Balcons du Dauphiné**

Le président annonce que le conseil communautaire doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire au sein du SAGAV, en remplacement de Mme Grange, démissionnaire de sa fonction de maire et de l'ensemble de ses fonctions au sein des syndicats intercommunaux.

Il demande si des candidats souhaitent se manifester et relève le nom de M. Émeraud.

Le président propose au conseil un vote à main levée. En l'absence d'objection, il est procédé au vote à main levée.

● **Le conseil communautaire élit M. Émeraud en tant que représentant titulaire de l'intercommunalité au sein du SAGAV, à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

Avec l'accord du conseil communautaire, le président propose de procéder également à l'élection qui concerne le poste de délégué suppléant au SAGAV, précédemment occupé par M. Émeraud. Le vote se fait à main levée et c'est M. Gehin qui se porte candidat.

**Le conseil communautaire élit M. Gehin en tant que représentant suppléant de l'intercommunalité au sein du SAGAV, à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

*Départ de M. Bolleau qui donne pouvoir à Mme Luzet.*

#### **4. Schéma directeur informatique et numérique territorial (2022 – 2026)**

M. Sbaffe explique que la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration du schéma directeur informatique et numérique territorial, dans le but d'une structuration et d'une modernisation, mais aussi d'une volonté de développer l'usage des outils numériques dans les échanges avec les usagers et les citoyens. La démarche comprend aussi la production d'un état des lieux précis tant sur l'équipement que sur les pratiques et l'identification des besoins et usages à déployer pour la communauté de communes, les communes et les usagers.

Dans un premier temps un diagnostic a été établi, il a permis de recueillir les besoins en interne, à la communauté de communes et dans les communes. À ce titre, les communes ont été interrogées via un questionnaire et à l'occasion de rencontres avec les bureaux d'études et les techniciens de l'intercommunalité. Ainsi, sur 47 communes, 33 ont répondu. Un second temps a permis d'organiser des ateliers, par direction et par thématique transversale, afin de construire un portefeuille de projets.

L'objet est de s'appuyer sur ces travaux afin de définir les priorités pour les années à venir. Il en ressort une feuille de route pluriannuelle pour l'intercommunalité, mais aussi pour les communes intéressées.

Les trois axes stratégiques retenus sont :

- Structurer le système d'information des Balcons du Dauphiné ;
- Développer les coopérations territoriales en matière de numérique et de système d'information, lorsque cela est opportun et sur adhésion des communes ;
- Déployer les usages numériques pour les habitants du territoire.

Cette démarche a également mis en avant le fait que les problématiques rencontrées par les communes sont similaires à celles de l'intercommunalité.

Des projets ont d'ores et déjà été identifiés. D'autres pourront être définis au fil du mandat. Chaque sujet sera donc proposé aux 48 collectivités (communauté de communes comprise) pour que ces dernières décident d'intégrer ou non la démarche. Devant le nombre important de sujets à traiter, il a été proposé d'établir des priorités selon les critères suivants :

- 1) la participation à la structuration du socle et des projets transversaux ;
- 2) un projet nécessaire pour assurer le cœur d'activité d'une direction/institution ;
- 3) un projet participant à la sécurisation du système d'information.

Pour 2022, outre le déploiement et la finalisation des projets en cours, le portefeuille de projets comprend notamment :

- Un audit et le déploiement d'actions de cybersécurité ;
- Un audit sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), que devront respecter ensuite les communes ;
- La sauvegarde des données auprès des Balcons du Dauphiné ;
- L'appui à l'aménagement numérique (42 communes non équipées de la fibre lors de l'examen par le bureau d'études) ;
- Le groupement d'achat (téléphonie, informatique) après adhésion des communes ;
- L'archivage numérique et la saisine par voie électronique.

Des thématiques à vocation territoriale :

- Le Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal, avec l'accès aux cartes pour les communes ;
- Le portail collaboratif du territoire pour partager des documents et travailler en collaboration avec toutes les collectivités ;
- L'inclusion numérique ;
- Le portail collaboratif unique pour les usagers avec la visibilité de l'ensemble des services publics du territoire ;
- Le portail familles communautaire.

Un comité de pilotage est actuellement composé des vice-présidents en charge de l'administration générale, des mobilités, du développement numérique et de l'adaptation aux mutations actuelles. Il est proposé que des membres des comités de travail coopération/mutualisation et services en milieu rural

intègrent ce comité. Ainsi, des élus communaux pourront aussi travailler sur les différentes thématiques.

La gouvernance serait partagée, avec des élus communautaires et des élus communaux, dans le souci d'une mise en œuvre souple et concertée, en fonction des besoins des collectivités.

Enfin, pour rapidement mettre en place des actions en direction de l'évolution du système d'information de la communauté de communes et des communes, il est nécessaire d'être opérationnel au plus tôt. Pour garantir cette mise en œuvre rapide, des moyens sont donc indispensables. Il est proposé de créer un poste de chef de projet permanent et un poste de chef de projet non permanent. Ce dernier serait davantage chargé de la mise en application du schéma directeur et pourrait se décharger progressivement de cette fonction, une fois les projets installés.

Pour conclure, il s'agit d'un outil de programmation et le vote en question montre la priorisation des projets, avec un effort financier particulier sur l'année 2022, notamment pour ce qui concerne la mise à niveau des serveurs.

Le président apporte quelques compléments. Il s'agissait d'abord de faire un état des lieux, face à l'accélération de la digitalisation et de la numérisation et la nécessité d'organiser la possibilité du télétravail. Aujourd'hui, 300 postes informatiques sont disponibles au sein de la communauté de communes. L'urgence réside également pour les collectivités dans la question de la cyber sécurité ? A ce propos, M. Blancher, directeur informatique, nous alerte très régulièrement sur le risque croissant et la cybersécurité qui ne doit pas être sous-estimée. Ce sujet va être traité prioritairement.

Enfin, pour aborder la partie chiffres, il signale une erreur dans le rapport, en page 7, car le montant affecté, dans le cadre du PPI, serait bien de 2,2 millions d'euros. Un million d'euros sera affecté aux projets de l'intercommunalité. Alors que le budget primitif 2020 était de 431 000 euros, celui de 2021, de 525 000 euros, ce sont 600 000 euros qui sont prévus pour 2022 ( avec un serveur à prendre en compte pour 100 000 euros). De plus, un logiciel en cours de déploiement, SIRH, fait l'objet de licences communales, afin que les communes puissent en bénéficier. À ce jour, ce sont 675 000 euros qui sont réservés au renouvellement numérique. Ces budgets traduisent la mise œuvre d'une politique complètement construite et hiérarchisée. Le but de cette démarche très structurante est bien que les collectivités travaillent ensemble, qu'elles puissent prendre ce dont elles ont besoin, sans leur imposer, et avec des participations financières lorsque nécessaire.

M. Bonnard revient sur le portail du territoire, partage d'informations et de pratiques de commune à commune. Il émet une crainte quant à la véracité des informations diffusées et aimerait savoir si un contrôle se fera, notamment en termes de légalité.

M. Sbaffe admet que les informations transitant sur un tel site doivent être les bonnes. En fonction de la forme que prendra le portail du territoire, il sera nécessaire de valider les informations. Il pourra s'agir d'une vérification de la part des services intercommunaux. Le Délégué à la Protection des Données (DPO) sera chargé de vérifier le respect du RGPD. Il n'est pas inquiet, car il connaît des sites de communes qui fonctionnent déjà ainsi, avec le contrôle de l'authenticité des éléments publiés par les services.

Le président prend bonne note de cette remarque. Un travail par thématique sera à fournir pour poser la question de vérification des informations diffusées. Il fait alors le parallèle avec le projet d'un portail similaire, regroupant tous les services du territoire, à destination des habitants.

M. Sbaffe assure que ces questions seront posées au moment de la construction concrète des projets de portails numériques. Il faudra aussi échanger avec les élus sur les informations que les communes souhaitent partager ou non, alors que certaines disposent de leur propre site.

Mme Salaün manifeste son intérêt à intégrer le COPIL.

Le président en profite pour rappeler que tous les comités de travail sont ouverts aux inscriptions.

M. Arnaud imagine, au vu du nombre de thématiques, qu'une priorisation sera faite. Il aimerait en savoir plus sur la planification de celles-ci.

M. Sbaffe rappelle que l'objectif est de mener les 82 projets, ou du moins, leur quasi-totalité, dans les trois années à venir, sous réserve de disposer des moyens en conséquence.

Le président souligne également l'urgence et la nécessité d'accélérer la réalisation de ces projets. Pour 2022, concrètement, il s'agit de mener les projets suivants : déploiement d'actions de cybersécurité, sauvegarde des données avec mise à jour de serveurs, aménagement numérique (accompagner techniquement les communes notamment pour les réseaux locaux), structuration d'une

stratégie partagée de remplacement et de déploiement de l'équipement informatique (marchés communs), structuration d'une observation territoriale (observatoire sociodémographique), SIG, portails et outils collaboratifs. Il précise que l'animateur numérique œuvre déjà à l'accompagnement de l'usage numérique.

M. Sbaffe se permet d'ajouter le sujet du RGPD. À ce titre, il suggère de réfléchir à ce que le délégué à la protection des données puisse vérifier la mise en place du règlement de protection des données pour chaque commune.

Mme Salaün souhaite porter l'attention sur les difficultés de connexion et l'attente de la fibre qui rendent la dématérialisation très compliquée. Il arrive souvent que des communes soient contraintes de revenir à des méthodes papier, ce qui s'avère, finalement, contreproductif.

Le président assure que l'intercommunalité travaille de près avec le Département sur ce sujet. Elle est d'ailleurs en accompagnement puisque 4 millions d'euros seront versés sur 8 ans, pour le déploiement de la fibre sur le territoire. Le Département a déjà installé 130 000 prises et l'objectif est que toutes les communes soient équipées d'ici 2024. En outre, des solutions alternatives existent pour pallier ce souci de connexion (wifi). Il a conscience aussi des difficultés de connexion pour certains administrés, pour les entreprises et les personnes en télétravail. L'objectif 2024 reste en ligne de mire pour le département.

En l'absence d'autres interventions, le président propose de procéder au vote de cette délibération qui ne vaut pas engagement financier, mais qui vaudra inscription, pour le budget 2022, des deux postes de chefs de projets.

**Le conseil communautaire prendre acte du schéma directeur informatique et numérique territorial (2022 – 2026) décrit dans le rapport annexé à la délibération et valide la méthodologie de déploiement proposée ainsi que la liste des projets 2022, à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

Le président fait référence à la liste des décisions prises par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/01/2022 au 31/01/2022, mentionnée dans le rapport, page 9.

## Ingénierie et développement territorial

### **5. Orientations de la politique de mise en tourisme des vélo-routes**

Mme Luzet présente les conclusions du comité de travail, en commençant par quelques chiffres :

- 25 personnes inscrites dans le comité, élus municipaux et membres du comité directeur de l'office de tourisme ;
- 80 % de taux de présence pour chaque réunion, ce qui illustre l'engagement de tous pour faire avancer les politiques publiques ;
- 5 réunions entre juillet 2021 et fin janvier 2022, puis des commissions transversales.

Les objectifs stratégiques de ce comité étaient les suivants :

- Devenir un territoire de vélo : sur le plan touristique, mais aussi en termes de cadre de vie, de mobilités quotidiennes et de développement économique bénéficiant à la population locale. Ces équipements doivent devenir un marqueur identitaire majeur du territoire.

- Valoriser les équipements ViaRhôna et la voie verte pour en faire de véritables outils de développement sur l'ensemble du territoire, en faveur de l'économie locale, la redynamisation des centres-bourgs, la connexion avec l'extérieur du territoire et la promotion des sites touristiques.

- Fédérer le territoire, tant physiquement par le maillage des pistes cyclables à relier avec la ViaRhôna et la voie verte, que par le partage d'un projet commun fédérateur autour du vélo et du cyclotourisme.

La première phase du projet a consisté à établir un diagnostic des infrastructures, autour des forces et faiblesses, des menaces et des opportunités. Puis, un exercice de projection à horizon 2030 a permis de s'imaginer à quoi ressemblerait le territoire alors que tout a été mis en œuvre pour en faire un territoire de vélo. Ensuite, une phase stratégique a amené à élaborer un plan d'action, selon quatre axes, avec un axe transversal, celui de la communication.

- Axe 1 - renforcer l'infrastructure du réseau pour mieux connecter le territoire

La priorité est de finaliser la boucle entre la ViaRhôna et la voie verte, en deux étapes. Premièrement, il s'agit de travailler à un itinéraire provisoire. Avec l'appui d'un bureau d'études, il conviendra de réfléchir à un itinéraire qui ne soit pas seulement en voie partagée. Un autre projet est la création d'un

réseau cyclable secondaire en identifiant les boucles liées à la ViaRhôna et à la voie verte dans les villages. La connexion de la ViaRhôna et la voie verte avec les centres-bourgs qui peuvent accueillir les touristes doit être étudiée. Enfin, en développant le réseau cyclable secondaire, l'objectif est de relier les communes pour pouvoir rendre possible tout le tour des Balcons du Dauphiné.

Cette feuille de route porte aussi sur la manière de se lier à l'extérieur du territoire, en considérant certains points noirs du territoire, dont le Pont de Lagnieu. Des discussions sont en cours entre les Départements de l'Ain et de l'Isère. La multimodalité va également être étudiée pour tirer profit de la proximité des transports régionaux (aéroport Saint-Exupéry, gares).

Cet axe 1 sera aussi l'occasion d'inscrire les équipements dans tous les réseaux nationaux des vélos routes pour qu'ils soient plus visibles dans la documentation. Ce travail de communication avance bien, en collaboration avec M. Petit de l'office de tourisme.

Par ailleurs, cet axe sera travaillé en lien étroit avec le service et le comité de travail mobilité, dans le cadre du schéma directeur cyclable territorial, en cours de réalisation.

- Axe 2 - améliorer les équipements liés aux infrastructures pour en garantir le confort d'usage

Cet axe vise les équipements nécessaires aux cyclistes lorsqu'ils circulent sur les pistes. Ils ont besoin de s'arrêter, de se restaurer, de réparer leurs vélos, de stocker leurs bagages et leurs vélos ou encore de recharger leurs vélos électriques. Une subvention leader va permettre de déployer tous ces services, dans le cadre de stations multiservices vélos.

La signalétique aussi doit être améliorée sur le territoire, ce qui s'inscrit dans le projet de schéma de signalétique engagé par le collectif de mise en tourisme de ViaRhôna, entre le Léman et Lyon (15 collectivités pour 250 km).

Le fait d'assurer la plus grande sécurité y compris sur des voies partagées est au cœur des préoccupations du comité. En découle la thématique du civisme et des comportements appropriés à encourager, aux abords des voies. L'enjeu est de montrer aux habitants, aux agriculteurs et aux touristes qu'il est possible de partager les espaces.

Pour finir, un point d'évaluation portera sur les équipements installés pour vérifier leur efficacité et répondre aux éventuels manquements.

- Axe 3 - animer ces vélo-routes pour en faire des lieux de vie et des vecteurs de retombées économiques

Les vélos routes sont des lieux de vie pour les habitants et pour les touristes. Ils sont l'occasion d'organiser de nombreuses animations, des fêtes du vélo sont également prévues sur le territoire. L'intercommunalité doit aussi être acteur de cette animation pour disposer aussi de réelles retombées économiques. Pour se faire, les services économiques vont se développer autour de la voie verte, de la ViaRhôna et des boucles cyclables dans le but d'assurer l'économie de proximité. Il s'agira aussi d'accompagner les artisans et les commerçants dans l'accueil de la clientèle vélo. Une attention particulière sera portée à l'hébergement pour que les visiteurs puissent disposer de solutions d'hébergement sur tout le territoire, autour des voies cyclables. Ce sera l'occasion de concrétiser les projets d'hébergement touristique de certains habitants.

Pour ce qui concerne les loisirs et l'animation grand public, l'offre se doit d'être riche et régulière. Par exemple, les étangs de la Serre peuvent accueillir des événements de nature en lien avec le vélo.

- Axe 4 - prendre en compte les besoins de la population et les enjeux d'amélioration du cadre de vie

Cet axe aurait pu être le premier, puisqu'il revient systématiquement dans les discussions du comité. Il est essentiel de parler des habitants et de faire en sorte que ce projet participe au développement des modes doux utilitaires sur tout le territoire. Cet axe vise aussi à entraîner les habitants dans cette dynamique autour du vélo, pour qu'ils le préfèrent, dans la mesure du possible, à leur voiture. Il s'agit donc de montrer que des itinéraires existent déjà dans toutes les communes.

En conclusion, Mme Luzet témoigne de sa satisfaction à avoir animé ce comité de travail. Le travail a été d'une richesse extraordinaire, elle invite les conseillers communautaires à remercier vivement les élus qui ont participé assidûment aux réunions. Ce projet n'avait rien de fléché au départ, tout a été

écrit à 25 mains et elle se réjouit de son aboutissement. Enfin, la commission transversale et le bureau communautaire ont rendu des avis favorables.

Le président se satisfait également de ce premier projet entrant pleinement dans le processus décisionnel. Les comités de travail permettent de catalyser les énergies et les proposition des élus du territoire. La démarche d'élaboration des politiques publique permet de se donner un cap clair, par thématique. Il a choisi de soumettre les politiques publiques au conseil communautaire pour validation, car ces orientations vont participer au projet de territoire. Il s'enquiert d'éventuelles questions.

M. Morgue fait remonter une réflexion de la part d'habitants de la commune de Vernas. Ils sont propriétaires et ont des compromis caduques, alors que les ventes, sur la ViaRhôna, ne sont toujours pas effectives, depuis plus de deux ans. Il croit qu'il s'agit de ventes groupées.

Le président informe de la fin de la campagne de géométrage de toute la ViaRhôna. Pour lui, les décisions sont en cours et le dénouement imminent. Il reviendra vers M. Morgue ultérieurement à ce sujet.

M. Gilbert relève qu'il est important pour les cyclotouristes de disposer simplement d'un point d'eau potable dans chaque village. Il suggère donc qu'une fontaine publique soit accessible, a minima, dans chaque commune, sans étiquette « *attention, eau non potable* ».

S'adressant plus particulièrement au département, il indique qu'il ne sera pas toujours possible de créer des pistes en cycle propre. Par conséquent, il serait peut être nécessaire de négocier une surlargeur pour tout aménagement des routes départementales pour accueillir une bande permettant une circulation des vélos en toute sécurité, durant les travaux d'investissement. Enfin, en lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), il lui apparaît intéressant de travailler sur la possibilité d'offrir à la population la possibilité d'utiliser en toute sécurité le vélo, plutôt que la voiture. Cela participe tout à fait à la politique globale en termes de transition climatique.

Mme Luzet confirme qu'entraîner les habitants vers l'utilisation des modes doux est un objectif. Elle ajoute que l'office de tourisme a aussi pris en compte cette direction, dans le développement de sa stratégie pour 2022 et dans le cadre de l'élaboration de son budget. L'office de tourisme est le bras armé de la communauté de communes pour développer le tourisme sur le territoire.

Le président la remercie pour ce travail de fonds, très concret. Il propose de procéder au vote.

**Le conseil communautaire valide les orientations stratégiques en matière de mise en tourisme des vélo-routes à l'unanimité des membres présents et représentés (65 voix).**

Le président fait référence à la liste des décisions prises par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/01/2022 au 31/01/2022, mentionnée dans le rapport, page 11.

## **Services à la population**

### **6. Mode de gestion des structures petite enfance et enfance de Saint Marcel Bel Accueil et Salagnon**

Mme Chebbi informe du mode de gestion de ces structures. Après réflexion, l'exécutif serait favorable à un mode de gestion en régie directe, dans la mesure où ces structures sont organisées par le biais de la délégation de service public, avec l'association Léo Lagrange. Un contrat est en cours depuis 2019, jusqu'au 31 décembre 2022, pour cette nouvelle entité de la communauté de communes. Il faut donc nous positionner pour la suite.

Pour contextualiser, deux sites sont gérés par le biais de la délégation de service public :

- Salagnon qui comprend des locaux appartenant à la communauté de communes, l'activité petite enfance pour la structure multiaccueil et le Relais Petite Enfance (RPE, ancien RAM). S'y trouvent également un accueil de loisirs et son hébergement, pour les enfants de 3 à 12 ans.
- Saint-Marcel-Bel-Accueil qui est composé de locaux appartenant à la communauté de communes pour le pôle enfance avec une structure pour les enfants de moins de 3 ans et prochainement, le RPE à destination des assistantes maternelles. Les enfants de 3 à 12 ans sont également accueillis.

Le délégataire assure la gestion des activités de ces structures multiaccueil, des RPE et des centres de loisirs. Il lui appartient de gérer plus précisément les services, les locaux et les équipements mis à disposition et il est chargé de la gestion technique, administrative et financière de ces structures. À ce

titre, le délégataire assure le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel, la perception de la participation des usagers, conformément aux tarifs fixés.

Dans la perspective de la continuité des structures petite enfance et enfance, se pose donc la question du mode de gestion, au regard du terme prochain de l'échéance. En termes juridiques, l'intercommunalité a la possibilité de gérer directement ou indirectement les activités citées ci-dessus.

Il ressort des avantages de la délégation de service public qui sont le transfert total des risques liés à l'exploitation, l'optimisation de la fréquentation et des taux d'occupation. En revanche, les inconvénients d'une telle gestion relèvent principalement de la procédure de passation d'une telle concession, plus lourde que celle d'une régie, avec des procédures de publicité et de mise en concurrence portées par la collectivité.

Enfin, l'absence de contact avec les familles peut être un manque, puisqu'il est indirect lorsque les familles s'adressent directement à la délégation.

Le mode de régie directe, comme pratiqué actuellement pour la majorité des structures des Balcons du Dauphiné, consiste en une prise en charge directe du fonctionnement du service et de la gestion des agents. L'intérêt est la maîtrise de l'organisation et du fonctionnement par l'intercommunalité, avec une vision plus réelle et optimale. C'est un mode de gestion peu contraignant, qui comprend néanmoins les risques de responsabilité que la communauté de communes porte.

Mme Chebbi est disponible pour toute explication complémentaire.

M. Bonnard n'est pas opposé à ce que le mode de gestion actuel passe en régie directe. En revanche, il s'interroge sur les recettes famille qui n'apparaissent pas dans les éléments budgétaires de la présentation, en page 15.

Mme Chebbi le renvoie alors au tableau inséré dans le rapport. En régie directe, la participation prévisionnelle des familles s'élève à 263 000 euros.

Le président intervient pour expliquer qu'il n'y a pas de recettes famille puisque dans le cadre de la délégation de service public, les familles règlent leur participation à l'association Léo Lagrange et non à la communauté de communes.

M. Bonnard en déduit qu'aujourd'hui, 628 000 euros sont versés annuellement au délégataire, sans une compensation provenant des recettes familles. Cela ne semble pas possible.

M. Gehin comprend qu'en dépenses, les compensations financières versées par la communauté de communes au délégataire sont effectivement de 628 000 euros. Quant aux recettes perçues, elles proviennent des redevances d'affermage et de la CAF, pour un montant 240 188 euros. Le delta entre les deux est d'environ 400 000 euros. À partir de 2023, deux possibilités s'offrent à l'intercommunalité, rester en DSP ou passer en régie directe.

M. Bonnard l'interrompt, car il aimerait simplement savoir ce que représentent aujourd'hui les recettes familles sur ce pôle.

M. Gehin répond qu'elles sont de 263 000 euros en régie directe pour 2023.

M. Bonnard insiste sur le fait qu'il aurait aimé connaître le montant pour cette année, bien qu'il soit conscient que 2021 n'est pas une année de référence au regard de la crise sanitaire. Une tendance des recettes familles en DSP lui aurait permis de comparer les modes DSP et régie directe. Il tient à souligner qu'il comprend la logique de transfert et qu'il l'approuve totalement. Sa question relève de la simple curiosité. Il a l'impression que dès que des chiffres sont demandés, cela pose problème.

Le président défend que cela n'est pas le cas et qu'il n'a aucun problème à parler de chiffres, notamment lorsqu'ils font avancer le débat. Il précise une nouvelle fois, en tout logique, que dans le cadre d'une DSP, la communauté de communes ne prélève pas de redevances aux familles.

Sur le fond de la question de la DSP, le président estime que c'est une question d'intérêt de la construction de la communauté de communes. La communauté de communes est désormais en capacité d'administrer. Il cite une phrase du rapport qui résume bien le contexte, alors que la délégation s'est relativement bien déroulée : « *Sans remise en cause de l'efficacité de gestion du service en délégation et au vu de l'étape à laquelle se trouve la communauté de communes*

*(construction des orientations politiques, la mise en œuvre de l'organisation et) et des marges que cela permet dans la structuration des services, il est proposé d'internaliser la gestion des structures déployées sur ces deux communes. ».*

La communauté de communes est maintenant armée de manière à pouvoir administrer toutes ses structures.

M. Contassot, est interrogé par des administrés, sur les inquiétudes exprimées par les agents de l'association Léo Lagrange, quand à leur avenir dans la collectivité.

Le président, en toute transparence, indique que comme toutes les décisions, celle-ci a été validée par le bureau avant sa soumission au conseil communautaire. Le bureau a alors pris l'initiative d'informer, de manière informelle, ces agents de la décision en train de poindre.

M. Blanc déclare qu'une quarantaine d'agents sont concernés sur les deux sites. Ces derniers, comme dans le cadre de la régie des eaux, conserveront les mêmes conditions salariales et l'intégralité de leurs acquis sociaux. Il comprend leur interrogation, mais la communauté de communes prendra le relais et ils peuvent être rassurés en ce sens.

Mme Chebbi ajoute que, par expérience, la communauté de communes est organisée pour informer les agents. Des temps d'échange sont en programmation pour que ces agents puissent être rassurés.

M. Contassot fait également part de l'inquiétude des administrés « utilisateurs » de Salagnon. Il aimerait être personnellement informé pour pouvoir leur apporter des réponses exactes.

Mme Chebbi assure que les enfants pourront être accueillis en fonction des places disponibles. Ce sujet fait et fera l'objet de commissions d'attribution de places dans les crèches, auxquelles participent les responsables de Léo Lagrange. Le procédé sera donc inchangé et elle espère que les satisfactions seront au rendez-vous.

M. Blanc, comprend l'intervention de M. Contassot. Il admet que la DSP était nécessaire auparavant, dans une communauté de communes composée de seulement huit communes. Il souligne qu'il s'agit d'une crèche intercommunale depuis le début et que c'est une chance que de pouvoir accueillir des enfants de sa commune ainsi que des communes voisines.

**Le conseil communautaire prend acte du passage en régie directe des structures petite enfance et enfance de Salagnon et Saint Marcel Bel Accueil à compter du 1er janvier 2023 à la majorité des membres présents et représentés (63 pour – 1 contre - 1 abstention).**

Le président fait référence à la liste des décisions prises par le bureau, dans le cadre de sa délégation, du 01/01/2022 au 31/01/2022, mentionnée dans le rapport, en pages 17 et 18, en ce qui concerne les pôles Services à la population et Environnement – transition écologique – cycles de l'eau.

## **I. Questions diverses**

### **Formations budgétaires**

Le président fait part d'un courriel du 11 février dernier pour retenir la date de la première formation du samedi 12 mars 2022 au matin, sur le thème du budget communal. Il remercie d'avance M. Jarlaud qui dispensera cette formation aux élus communaux. À ce jour, 30 personnes sont inscrites pour 20 communes. Le lieu sera confirmé le lundi matin. Fort de ce succès, une autre session sera envisageable.

### **« Faites des arts »**

Le président informe notamment d'une exposition à Vézeronce-Curtin, qui aura lieu le dimanche 20 mars 2022. La direction de la communication des Balcons du Dauphiné a réalisé des affiches sur cet événement et il invite les conseillers communautaires à les placer dans les communes.

### **Moments de convivialité**

Le président a le plaisir de confirmer que ces moments pourront à nouveau avoir lieu. Il tient aussi à féliciter les producteurs de vin des Balmes, des domaines Martin de Saint-Chef et Meunier de

Sermérieu, qui viennent d'être primés de trois médailles d'argent au concours général agricole du salon de l'agriculture. Il garantit d'ailleurs que ces vins pourront être dégustés lors du prochain moment de convivialité.

### **Candidatures « Terre de jeux 2024 »**

Le président rappelle aux conseillers communautaires qu'il est toujours temps de s'inscrire et que toutes les informations sont à leur disposition, auprès de Mme Rigollet, chef du projet.

### **Groupe de travail finances**

M. Drogoz communique la date de la prochaine réunion, le mardi 15 mars 2022, à 18 h 30, au siège.

### **Gens du voyage**

M. Morgue, au nom de son conseil municipal, évoque les arrivées prochaines des gens du voyage. Trois devis pour sécuriser le terrain de jeux avec 40 blocs de 4 tonnes ont été établis pour un montant d'environ 12 000 euros. Une participation va être demandée à l'intercommunalité et il remercie par avance le conseil communautaire pour sa bienveillance à ce sujet.

Le président assure que le dossier sera étudié avec bienveillance. Néanmoins, il porte l'attention sur le fait qu'il ne sera pas possible de satisfaire des demandes similaires pour toutes les communes. Il rebondit sur une réunion « grand passage » organisée avec la préfecture, le 23 mars 2022. Il est annoncé qu'il n'y aura pas de grand passage de gens du voyage cette année. En outre, une étude foncière a été menée sur l'aire de grand passage, entre les trois intercommunalités et une réunion sur ce thème devrait bientôt avoir lieu. Enfin, des difficultés sont rencontrées au sujet de la création de l'aire d'accueil sur la commune des Avenières Veyrins Thuellin, en particulier pour trouver un terrain approprié. L'intercommunalité n'est donc toujours pas conforme au schéma directeur d'accueil des gens du voyage, mais sera évidemment en accompagnement des communes, comme par le passé.

### **Fuites d'eau à Siccieu Saint-Julien Carizieu**

M. Roller signale des fuites d'eau à répétition dans sa commune, depuis que la foudre est tombée sur la route, il y a deux ans. Il aimerait savoir quand les travaux auront lieu.

M. Granger en déduit qu'il s'agit d'une canalisation en acheminement du réseau d'eau potable. Il se renseignera dès le lendemain auprès de la régie pour revenir vers lui rapidement.

### **Secrétaires de mairie**

M. Roller rappelle que la commune ne dispose que de trois agents communaux, dont une secrétaire. Depuis qu'il est élu, il ne peut que constater le caractère essentiel du travail effectué par cette dernière. Après quinze ans de fonction au sein de la commune la secrétaire de mairie a une connaissance essentielle de la commune. Elle quittera ses fonctions dans deux mois. Il est donc ouvert à l'examen de candidatures que pourraient lui recommander les élus. Plus largement, au regard du grand nombre de secrétaires de mairie qui vont partir à la retraite d'ici quelques années, il aimerait que nous ayons une réflexion ensemble.

Le président ne voudrait pas trop s'avancer, mais il fait part d'une idée qui émerge pour organiser une session de formation avec un organisme de formation à destination d'une dizaine de personnes du territoire. En effet, il connaît cette problématique et a d'ailleurs rencontré M. Quiles, qui va devoir faire face au même problème dans deux ans. La situation est également compliquée à Saint-Victor-de-Morestel et dans d'autres communes. Dans un premier temps, il pense qu'il serait judicieux de faire un état des lieux pour recenser les besoins, pour, dans un second temps former les ressources dont dispose le territoire.

M. Sbaffe rappelle que, notamment avec M. Belantan, cette possibilité de formation avait été évoquée dans le cadre de l'association OSEZ, laquelle pourrait ensuite être entérinée au sein des communes. Il pourrait s'agir de stages de perfectionnement permettant de constituer un vivier de remplaçants, comme il en existe pour d'autres métiers.

M. Belantan confirme que l'association a prévu de travailler le sujet, justement le lendemain matin. Il témoigne de sa satisfaction alors que la secrétaire de mairie de Vézeronce-Curtin a été formée par OSEZ, avant son recrutement.

Le président invite les conseillers communautaires à s'adresser à M. Roller si des secrétaires de mairie peuvent être disponibles pour sa commune.

### **Fête du livre jeunesse**

M. Granger se fait le porte-parole de l'association Brangues Village de Littérature, bras armé de la culture du territoire. Il informe de la Fête du livre jeunesse, le 20 mars 2022 à Brangues. Ce sera l'occasion de la remise des prix du concours d'écriture de quarante écoles et de rencontrer six auteurs de livres de jeunesse, avec des ateliers et des animations autour du thème de la forêt.

L'ordre du jour étant épuisé, le président annonce la prochaine séance du 24 mars pour le vote du budget.

*La séance est levée.*

PROJET